

DEC161122DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Hervé CARDON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement » et nommant Madame Emanuela MATTIOLI en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21/01/2016 (AG) ;

Considérant que Monsieur Hervé CARDON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 04 et 05 octobre 2010 et du 15 au 17 novembre 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Hervé CARDON, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Hervé CARDON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Hervé CARDON est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 21/06/2016
La directrice de l'unité
Madame Emanuela MATTIOLI

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers